

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États financiers

Pour la période close le 28 février 2022

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États financiers

Pour la période close le 28 février 2022

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
États de la situation financière	5
États du résultat global	6
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7
Tableaux des flux de trésorerie	8
Inventaire du portefeuille	9 – 13
Notes annexes	14 – 26



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs d'unités et au fiduciaire du Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital (le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 28 février 2022 et au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 28 février 2022 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 28 février 2022 et au 31 décembre 2020;
- les états du résultat global pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 28 février 2022 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2020;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 28 février 2022 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2020;
- les tableaux des flux de trésorerie pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 28 février 2022 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2020;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2 Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles



puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 19 mai 2022

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États de la situation financière

Au 28 février 2022 et au 31 décembre 2020

	2022	2020
ACTIF		
Actif courants		
Placements, à la juste valeur	2 894 841 \$	18 484 091 \$
Placements cédés en garantie, à la juste valeur	187 624 361	100 018 690
Intérêts courus à recevoir	1 105 684	822 293
Trésorerie	1 352 474	226 461
Souscriptions à recevoir	11 667	8 247
Dividendes à recevoir	15 156	–
Remboursement de charges à recevoir	41 766	41 766
Charges payées d'avance	23 324	7 630
	<u>193 069 273</u>	<u>119 609 178</u>
PASSIF		
Passif courants		
Marge à payer	57 311	–
Titres vendus à découvert à la juste valeur	143 356 165	72 625 998
Charges à payer	202 653	168 243
Rachats à payer	144 560	4 854
Montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert	756 802	178 152
Distributions à payer	40	209
	<u>144 517 531</u>	<u>72 977 456</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>48 551 742 \$</u>	<u>46 631 722 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	4 485,828	4 289 748
Série F	44 065 914	42 341 974
	<u>48 551 742 \$</u>	<u>46 631 722 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 3)		
Série A	456 985	425 659
Série F	4 413 930	4 175 398
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	9,82 \$	10,08 \$
Série F	9,98	10,14

Approuvé par le conseil d'administration du gestionnaire
YTM Capital Asset Management Ltd.

« Daniel Child » Administrateur

« David Burbach » Administrateur

« Karl Burnham » Administrateur

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États du résultat global

Pour la période de 14 mois close le 28 février 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2020

	2022	2020
Revenus		
Intérêts à distribuer	4 274 718 \$	2 549 026 \$
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(669 709)	536 290
Variation nette de la (moins-value) plus-value latente des placements	(1 124 065)	(4 642)
Autres revenus	1 672	–
Intérêts à payer sur les titres vendus à découvert	(1 737 808)	(852 815)
Dividendes	403 884	–
	<u>1 148 692</u>	<u>2 227 859</u>
Charges		
Frais de gestion (note 4)	630 494	309 421
Intérêts et frais d'emprunt	530 152	266 572
Honoraires liés au rendement (note 4)	180 747	128 054
Frais d'administration	164 342	225 062
Honoraires d'audit	63 277	40 032
Droits de dépôt	32 525	33 008
Frais du comité d'examen indépendant	20 368	23 405
Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille	9 847	–
Moins : Charges visées par une renonciation	–	(1 252)
	<u>1 631 752</u>	<u>1 024 502</u>
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>(483 060) \$</u>	<u>1 203 357 \$</u>
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série (note 8)		
Série A	(87 756) \$	75 045 \$
Série AF	–	6 767
Série F	(395 304)	991 516
Série FF	–	130 029
	<u>(483 060) \$</u>	<u>1 203 357 \$</u>
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation durant la période		
Série A	441 843	233 572
Série AF	–	156 012
Série F	4 361 645	1,887 789
Série FF	–	1,309 364
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 8)		
Série A	(0,20) \$	0,32 \$
Série AF	–	0,04
Série F	(0,09)	0,53
Série FF	–	0,10

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour la période de 14 mois close le 28 février 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2020

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Produit de l'émission de parts rachetables et des reclassements dans la série*	Rachats de parts rachetables et reclassements dans une autre série*	Revenus de placement distribué aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
28 février 2022							
Série A	4 289 748 \$	(87 756) \$	1 725 180 \$	(1 428 510) \$	(33 473) \$	20 639 \$	4 485 828 \$
Série F	42 341 974	(395 304)	14 602 185	(12 365 381)	(360 421)	233 861	44 065 914
	46 631 722 \$	(483 060) \$	16 327 365 \$	(13 784 891) \$	(393 894) \$	254 500 \$	48 551 742 \$

* Les produits et les charges résultant des reclassements de parts rachetables ont respectivement totalisé 0 \$ et 0 \$ pour la période close le 28 février 2022.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Produit de l'émission de parts rachetables et des reclassements dans la série*	Rachats de parts rachetables et reclassements dans une autre série*	Revenus de placement distribué aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
31 décembre 2020							
Série A	955 824 \$	75 045 \$	3 430 499 \$	(127 561) \$	(114 483) \$	70 424 \$	4 289 748 \$
Série AF	1 670 983	6 767	–	(1 677 750)	–	–	–
Série F	4 428 192	991 516	41 671 138	(4 366 035)	(1 266 621)	883 784	42 341 974
Série FF	14 218 675	130 029	–	(14 348 704)	–	–	–
	21 273 674 \$	1 203 357 \$	45 101 637 \$	(20 520 050) \$	(1 381 104) \$	954 208 \$	46 631 722 \$

* Les produits et les charges résultant des reclassements de parts rachetables ont respectivement totalisé 13 983 828 \$ et (13 983 828) \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Tableaux des flux de trésorerie

Pour la période de 14 mois close le 28 février 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2020

	2022	2020
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux :		
Activités d'exploitation		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(483 060) \$	1 203 357 \$
Ajustements liés aux éléments sans effet sur la trésorerie		
Perte (gain) nette réalisée sur les placements	669 709	(536 290)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements	1 124 065	4 642
Variation des soldes hors trésorerie		
Intérêts courus à recevoir	(283 391)	(469 453)
Dividendes à recevoir	(15 156)	-
Remboursement de charges à recevoir	-	(1 252)
Charges payées d'avance	(15 694)	(7 630)
Charges à payer	34 410	98 247
Montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert	578 650	51 948
Produit de la vente de placements	602 954 160	430 038 109
Achats de placements et couverture	<u>(606 043 047)</u>	<u>(454 575 562)</u>
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>(1 479 354)</u>	<u>(24 193 884)</u>
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	16 323 945	31 116 562
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(13 645 185)	(6 548 580)
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	<u>(139 563)</u>	<u>(426 687)</u>
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	<u>2 539 197</u>	<u>24 141 295</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de la période	1 059 843	185 132
Gain de change sur la trésorerie	8 859	-
Trésorerie à l'ouverture de la période	<u>226 461</u>	<u>279 050</u>
Trésorerie à la clôture de la période	<u>1 295 163 \$</u>	<u>464 182 \$</u>
Trésorerie	1 352 474	226 461
Marge à payer	<u>(57 311)</u>	<u>-</u>
	<u>1 295 163</u>	<u>226 461</u>
Information supplémentaire*		
Intérêts payés	1 141 041 \$	743 799 \$
Intérêts reçus	3 913 641	1 968 308
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	419 041	-

* Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille

Au 28 février 2022

Nombre d'actions /de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
42 000	Banque de Montréal, actions priv., 4,50 %	1 061 130 \$	1 052 100 \$	2,17
50 000	Société Financière Manuvie, priv., 4,85 %	1 262 000	1 250 000	2,57
		2 323 130	2 302 100	4,74
Titres à revenu fixe canadiens				
450 000	Aéroports de Montréal, 3,441 %, 26 avr. 2051	451 632	433 376	0,89
625 000	Aéroports de Montréal, 3,919 %, 26 sept. 2042	698 625	650 368	1,34
750 000	AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 4 nov. 2026	750 000	732 712	1,51
625 000	AIMCo Realty Investors LP, 3,367 %, 1 ^{er} juin 2027	699 106	642 512	1,32
625 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 1,726 %, 12 févr. 2026	625 000	591 943	1,22
525 000	AltaGas Ltd., 1,227 %, 18 mars 2024	525 000	511 045	1,05
800 000	AltaGas Ltd., 2,609 %, 16 déc. 2022	829 144	806 087	1,66
575 000	Artis Real Estate Investment Trust, 3,824 %, 18 sept. 2023	575 000	579 398	1,19
1 225 000	Banque de Montréal, 1,551 %, 28 mai 2026	1 225 000	1 170 463	2,41
650 000	Banque de Montréal, 1,758 %, 10 mars 2026	650 000	628 790	1,30
500 000	Banque de Montréal, 1,928 %, 22 juill. 2031	500 000	477 069	0,98
3 325 000	Banque de Montréal, 2,57 %, 1 ^{er} juin 2027	3 338 876	3 337 002	6,87
650 000	BCI QuadReal Realty, 2,551 %, 24 juin 2026	650 007	648 284	1,34
250 000	Bell Canada, 2,20 %, 29 mai 2028	249 693	236 700	0,49
650 000	Bell Canada, 3 %, 17 mars 2031	649 441	619 066	1,28
150 000	Bruce Power LP, 2,68 %, 21 déc. 2028	149 945	147 025	0,30
150 000	Bruce Power LP, 4 %, 21 juin 2030	149 895	157 257	0,32
425 000	Autorité aéroportuaire de Calgary, 3,199 %, 7 oct. 2036	425 000	406 490	0,84
425 000	Autorité aéroportuaire de Calgary, 3,341 %, 7 oct. 2038	425 000	408 552	0,84
425 000	Autorité aéroportuaire de Calgary, 3,554 %, 7 oct. 2051	425 000	415 789	0,86
640 000	Canadian Credit Card Trust II, 1,869 %, 24 nov. 2024	640 000	626 528	1,29
925 000	Canadian Credit Card Trust II, 2,719 %, 24 nov. 2024	925 000	903 086	1,86
1 275 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 0,660052 %, 4 mars 2025	1 275 000	1 264 494	2,60
1 200 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 0,665 %, 10 juin 2024	1 200 000	1 200 012	2,47
100 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,01 %, 21 juill. 2030	99 962	97 270	0,20
1 525 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,25 %, 7 janv. 2027	1 521 706	1 486 509	3,06
5 950 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,45 %, 4 avr. 2028	6 083 657	6 027 945	12,42
2 225 000	Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, 1,589 %, 24 nov. 2023	2 225 000	2 205 153	4,54
1 050 000	Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, 2,54 %, 28 févr. 2028	1 049 895	1 029 662	2,12
725 000	La Société Canadian Tire Limitée, 3,167 %, 6 juill. 2023	756 624	735 462	1,51
3 150 000	Banque canadienne de l'Ouest, 0,739932 %, 22 janv. 2024	3 150 000	3 154 221	6,50
1 825 000	CARDS II Trust, 2,809 %, 15 janv. 2025	1 825 000	1 839 947	3,79
1 525 000	CARDS II Trust, 3,609 %, 15 janv. 2025	1 525 000	1 541 394	3,17
250 000	Central 1 Credit Union, 2,391 %, 30 juin 2031	250 000	242 363	0,50
400 000	CGI inc., 2,10 %, 18 sept. 2028	399 905	378 164	0,78
1 800 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21 mai 2027	1 829 046	1 775 664	3,66
1 395 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,196 %, 7 mars 2023	1 447 849	1 409 968	2,90
1 400 000	CNH Industrial Capital Canada Ltd., 1,50 %, 1 ^{er} oct. 2024	1 399 104	1 362 690	2,81
3 600 000	Coast Capital Savings Federal Credit Union, 0,7975 %, 27 oct. 2023	3 600 000	3 594 348	7,40
4 000 000	Coast Capital Savings Federal Credit Union, 0,855 %, 9 déc. 2022	4 000 000	4 004 080	8,25
1 100 000	Cogeco Câble Inc., 4,175 %, 26 mai 2023	1 159 741	1 122 792	2,31
3 100 000	Concentra Bank, 1,462 %, 17 mai 2024	3 100 000	3 027 770	6,24

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 28 février 2022

Nombre d'actions /de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
1 650 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 4,066 %, 21 nov. 2022	1 723 108	1 674 272	3,45
375 000	Fiducie de placement immobilier CT, 3,029 %, 5 févr. 2029	375 000	366 015	0,75
2 275 000	Daimler Trucks Finance Canada Inc., 1,85 %, 15 déc. 2023	2 274 636	2 254 457	4,64
3 075 000	Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 0,78625 %, 17 juin 2024	3 075 000	3 064 084	6,31
1 200 000	Enbridge Inc., 3,10 %, 21 sept. 2033	1 181 860	1 104 420	2,27
375 000	Pipelines Enbridge Inc., 2,82 %, 12 mai 2031	374 708	354 113	0,73
250 000	Pipelines Enbridge Inc., 4,20 %, 12 mai 2051	249 915	232 893	0,48
700 000	ENMAX Corp., 2,922 %, 18 oct. 2022	700 000	705 747	1,45
2 950 000	Banque Équitable, 1,774 %, 21 sept. 2023	2 960 700	2 920 943	6,02
725 000	Banque Équitable, 1,939 %, 10 mars 2025	725 000	702 460	1,45
1 200 000	Banque Équitable, 1,983 %, 9 mai 2024	1 200 000	1 179 744	2,43
450 000	Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 3 mars 2031	451 107	443 066	0,91
1 100 000	Fédération des caisses Desjardins du Québec 1,093 %, 21 janv. 2026	1 100 000	1 036 816	2,14
1 000 000	Fédération des caisses Desjardins du Québec 1,587 %, 10 sept. 2026	1 000 000	951 920	1,96
1 225 000	Fédération des caisses Desjardins du Québec 2,856 %, 26 mai 2030	1 280 321	1 222 881	2,52
600 000	First Capital Realty Inc., 3,95 %, 5 déc. 2022	626 058	609 990	1,26
1 675 000	Société Financière First National, 3,582 %, 25 nov. 2024	1 744 323	1 701 180	3,50
400 000	Fortified Trust, 2,889 %, 23 janv. 2023	399 992	404 212	0,83
250 000	Fortis Inc., 2,18 %, 15 mai 2028	249 870	241 085	0,50
1 300 000	Financière General Motors du Canada Ltée, 5,95 %, 14 mai 2024	1 497 509	1 390 155	2,86
650 000	Genworth MI Canada Inc., 4,242 %, 1 ^{er} avr. 2024	700 453	671 912	1,38
575 000	Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,73 %, 3 avr. 2029	596 304	572 838	1,18
975 000	Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13 oct. 2027	977 114	949 221	1,96
700 000	Honda Canada Finance Inc., 0,64875 %, 27 sept. 2024	700 000	697 613	1,44
275 000	Honda Canada Finance Inc., 1,711 %, 28 sept. 2026	275 000	261 888	0,54
1 900 000	Honda Canada Finance Inc., 2,50 %, 4 juin 2024	1 970 262	1 904 142	3,92
825 000	Hyundai Capital Canada Inc., 3,196 %, 16 févr. 2027	825 000	822 987	1,70
625 000	Intact Corporation financière, 1,207 %, 21 mai 2024	625 000	610 263	1,26
1 350 000	Inter Pipeline Ltd., 2,608 %, 13 sept. 2023	1 402 404	1 354 550	2,79
7 650 000	Inter Pipeline Ltd., 3,776 %, 30 mai 2022	7 736 430	7 698 960	15,86
250 000	John Deere Financial Inc., 1,63 %, 9 avr. 2026	249 975	240 552	0,50
1 825 000	John Deere Financial Inc., 2,31 %, 20 juin 2025	1 824 544	1 816 403	3,74
625 000	Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 3 juin 2024	624 856	606 663	1,25
1 000 000	Banque Laurentienne du Canada, 1,95 %, 17 mars 2025	998 730	977 760	2,01
1 025 000	Banque Manuvie du Canada, 1,337 %, 26 févr. 2026	1 025 000	976 026	2,01
300 000	Banque Manuvie du Canada, 2,864 %, 16 févr. 2027	300 000	301 152	0,62
450 000	Société Financière Manuvie, 4,10 %, 19 mars 2082	450 000	419 855	0,86
2 650 000	MCAP Commercial LP, 3,384 %, 26 nov. 2027	2 673 161	2 606 461	5,37
975 000	MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25 août 2025	1 012 479	984 711	2,03
450 000	Metro Inc./CN, 1,922 %, 2 déc. 2024	450 000	443 439	0,91
3 300 000	Molson Coors International LP, 2,84 %, 15 juill. 2023	3 381 327	3 320 031	6,84
1 075 000	Morguard Corp., 4,204 %, 27 nov. 2024	1 077 492	1 057 220	2,18
450 000	Banque Nationale du Canada, 1,573 %, 18 août 2026	449 996	434 286	0,89
1 125 000	Banque Nationale du Canada, 2,237 %, 4 nov. 2026	1 125 000	1 099 193	2,26
3 200 000	Banque Nationale du Canada, 3,183 %, 1 ^{er} févr. 2028	3 295 232	3 230 016	6,65
1 250 000	National Grid Electricity Transmission PLC, 2,301 %, 22 juin 2029	1 250 000	1 195 025	2,46

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 28 février 2022

Nombre d'actions /de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
925 000	Nissan Canada Inc., 1,626 %, 18 mars 2024	925 904	903 420	1,86
575 000	Nissan Canada Inc., 2,103 %, 22 sept. 2025	575 000	555 025	1,14
1 250 000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 1,20 %, 1 ^{er} déc. 2023	1 249 613	1 229 388	2,53
375 000	Administration de l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa, 2,698 %, 5 mai 2031	375 000	361 609	0,74
3 125 000	Pembina Pipeline Corp., 2,56 %, 1 ^{er} juin 2023	3 144 862	3 138 781	6,46
1 225 000	Pembina Pipeline Corp., 2,99 %, 22 janv. 2024	1 242 689	1 235 927	2,55
225 000	Pembina Pipeline Corp., 3,53 %, 10 déc. 2031	224 962	216 070	0,45
2 725 000	Penske Truck Leasing Canada Inc., 2,85 %, 7 déc. 2022	2 825 377	2 747 427	5,66
1 050 000	Reliance LP, 2,67 %, 1er août 2028	1 050 290	1 006 152	2,07
950 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 1,974 %, 15 juin 2026	950 000	906 756	1,87
425 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 8 nov. 2028	425 000	408 455	0,84
1 996 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 3,209 %, 29 sept. 2023	2 054 942	2 017 996	4,16
625 000	Rogers Communications Inc., 4 %, 6 juin 2022	645 194	629 644	1,30
5 000 000	Banque Royale du Canada, 2,352 %, 2 juill. 2024	5 255 700	4 997 850	10,29
350 000	Banque Royale du Canada, 2,74 %, 25 juill. 2029	350 000	350 441	0,72
675 000	Saputo inc., 1,415 %, 19 juin 2026	675 000	632 158	1,30
250 000	Saputo inc., 2,242 %, 16 juin 2027	250 000	239 168	0,49
1 500 000	SmartCentres Real Estate Investment Trust, 1,74 %, 16 déc. 2025	1 500 000	1 431 090	2,95
500 000	Summit Industrial Income REIT, 1,82 %, 1 ^{er} avr. 2026	499 755	476 075	0,98
1 375 000	Summit Industrial Income REIT, 2,15 %, 17 sept. 2025	1 394 195	1 337 325	2,75
625 000	Summit Industrial Income REIT, 2,25 %, 12 janv. 2027	624 906	599 038	1,23
2 225 000	Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21 nov. 2033	2 224 577	2 177 051	4,48
2 500 000	TELUS Corp., 3,35 %, 15 mars 2023	2 599 308	2 535 675	5,22
575 000	Teranet Holdings LP, 3,544 %, 11 juin 2025	603 071	587 127	1,21
2 275 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,85 %, 2 nov. 2026	2 242 695	2 184 296	4,50
6 350 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10 janv. 2025	6 347 270	6 247 575	12,87
275 000	L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 2,024 %, 24 sept. 2031	275 000	263 332	0,54
4 900 000	The Goldman Sachs Group, Inc., 0,805 %, 29 avr. 2025	4 900 000	4 883 879	10,06
1 525 000	The Goldman Sachs Group, Inc., 2,599 %, 30 nov. 2027	1 525 000	1 493 219	3,08
1 025 000	La Banque Toronto-Dominion, 1,896 %, 11 sept. 2028	1 025 000	962 977	1,98
3 050 000	La Banque Toronto-Dominion, 2,26 %, 7 janv. 2027	3 050 000	2 979 057	6,14
1 225 000	La Banque Toronto-Dominion, 2,496 %, 2 déc. 2024	1 279 757	1 225 588	2,52
725 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,60 %, 31 oct. 2081	725 000	663 056	1,37
900 000	The Walt Disney Co., 3,057 %, 30 mars 2027	939 987	910 071	1,87
300 000	Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14 mai 2025	300 000	296 361	0,61
150 000	Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12 févr. 2031	150 000	138 213	0,28
250 000	Tourmaline Oil Corp., 2,077 %, 25 janv. 2028	250 000	235 773	0,49
200 000	Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12 févr. 2029	200 000	190 856	0,39
250 000	Toyota Credit Canada Inc., 1,27 %, 22 juill. 2024	249 993	243 523	0,50
900 000	Toyota Credit Canada Inc., 2,31 %, 23 oct. 2024	931 745	896 760	1,85
325 000	Toyota Credit Canada Inc., 2,73 %, 25 août 2025	324 945	326 463	0,67
4 700 000	TransCanada PipeLines Ltd., 0,725 %, 9 juin 2024	4 702 636	4 678 239	9,64
1 875 000	TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 5 avr. 2027	2 041 944	1 936 613	3,99
325 000	Transcontinental inc., 2,28 %, 13 juill. 2026	325 000	314 327	0,65

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 28 février 2022

Nombre d'actions /de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
925 000	Transcontinental inc., 2,667 %, 3 févr. 2025	925 000	918 766	1,89
3 150 000	Vancouver City Savings Credit Union, 0,86875 %, 15 juill. 2022	3 150 000	3 148 236	6,48
800 000	Ventas Canada Finance Ltd., 2,80 %, 12 avr. 2024	800 784	802 800	1,65
450 000	Crédit VW Canada Inc., 1,20 %, 25 sept. 2023	449 879	443 561	0,91
625 000	Groupe WSP Global Inc., 2,408 %, 19 avr. 2028	625 000	601 881	1,24
		182 040 699	178 148 140	366,88
Titres du marché monétaire canadien				
2 000 000	Enbridge Inc., billets de trésorerie, 7 mars 2022	1 998 080	1 999 655	4,12
2 800 000	Enbridge Inc., billets de trésorerie, 25 mars 2022	2 797 592	2 797 993	5,76
4 300 000	Enbridge Inc., billets de trésorerie, 4 mars 2022	4 296 173	4 299 586	8,86
		9 091 845	9 097 234	18,74
Titres à revenu fixe américains				
800 000	Obligations du Trésor des États-Unis, 1,375 %, 15 nov. 2031	1 013 216	971 728	2,00
	Total des placements détenus	194 468 890	190 519 202	392,36

Nombre d'actions /de parts	Placements vendus à découvert	Produit tiré des ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens				
(5 375 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 0,25 %, 1 ^{er} avr. 2024	(5 311 782) \$	(5 242 130) \$	(10,80)
(3 250 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 0,25 %, 1 ^{er} févr. 2023	(3 247 562)	(3 222 667)	(6,64)
(4 325 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 0,25 %, 1 ^{er} mars 2026	(4 205 110)	(4 099 408)	(8,44)
(1 975 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} déc. 2030	(1 807 222)	(1 767 288)	(3,64)
(5 925 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} nov. 2023	(5 863 571)	(5 840 569)	(12,03)
(6 850 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} sept. 2025	(6 807 232)	(6 600 797)	(13,60)
(8 630 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} juin 2027	(8 658 940)	(8 352 028)	(17,20)
(7 625 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} sept. 2022	(7 653 716)	(7 630 643)	(15,72)
(14 990 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} sept. 2026	(14 765 961)	(14 573 728)	(30,02)
(100 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} juin 2030	(104 264)	(96 041)	(0,20)
(2 950 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} mars 2025	(3 001 167)	(2 923 686)	(6,02)
(8 100 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2023	(8 209 940)	(8 123 895)	(16,73)
(3 130 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2026	(3 214 369)	(3 118 325)	(6,42)
(200 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2031	(196 447)	(194 228)	(0,40)
(20 270 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} sept. 2024	(20 554 063)	(20 261 284)	(41,73)
(9 950 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 1,75 %, 1 ^{er} mars 2023	(10 150 029)	(10 004 427)	(20,61)
(3 375 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} déc. 2051	(3 383 790)	(3 286 204)	(6,77)
(7 690 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2028	(8 041 098)	(7 844 261)	(16,16)
(8 465 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} sept. 2023	(8 768 830)	(8 551 512)	(17,61)
(2 625 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} juin 2025	(2 719 242)	(2 683 039)	(5,53)
(1 675 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} juin 2029	(1 804 458)	(1 736 372)	(3,58)
(3 625 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} mars 2024	(3 795 153)	(3 681 514)	(7,58)
(8 275 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 2,50 %, 1 ^{er} juin 2024	(8 872 042)	(8 460 360)	(17,43)
(2 075 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} juin 2022	(2 101 545)	(2 086 579)	(4,30)
(625 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 5 %, 1 ^{er} juin 2037	(902 031)	(857 556)	(1,77)
(900 000)	Obligations du gouvernement du Canada, 5,75 %, 1 ^{er} juin 2033	(1 292 972)	(1 241 532)	(2,56)
		(145 432 536)	(142 480 073)	(203 491)

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 28 février 2022

Nombre d'actions /de parts	Placements vendus à découvert	Produit tiré des ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
(750 000)	Titres à revenu fixe américains Enbridge Inc., 2,50 %, 1er août 2033	(942 013) \$	(876 092) \$	(1,80)
	Total des placements vendus à découvert	(146 374 549)	(143 356 165)	(295,29)
	Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille	(5 569)	–	–
	Placements détenus, montant net	<u>48 088 772 \$</u>	47 163 037	97,07
	Autres éléments d'actif, montant net		1 388 705	2,93
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		<u>48 551 742 \$</u>	100,00

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2022

1. Le Fonds

Le Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital (le « Fonds ») est une fiducie de placement à participation unitaire à capital variable constituée en vertu des lois de la province d'Ontario et aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 22 mai 2019. L'adresse du siège social du Fonds est le 295 Robinson Street, Suite 202, Oakville (Ontario) L6J 1G7. Le Fonds est entré en activité le 24 juin 2019.

YTM Capital Asset Management Ltd. est le gestionnaire (le « gestionnaire »), le promoteur et le fiduciaire du Fonds.

Le Fonds a pour objectif de placement de maximiser les rendements corrigés du risque à long terme et de préserver le capital, en investissant principalement dans des titres à revenu fixe, des instruments de trésorerie et des contrats de dérivés. Il a recours à des stratégies alternatives, reposant entre autres sur la vente à découvert, sur l'emprunt en trésorerie à des fins de placement et parfois sur les dérivés, qui créent ainsi un effet de levier.

Le Fonds est assujéti à certaines restrictions et pratiques prévues dans les lois sur les valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102, mises en place notamment pour veiller à ce que les placements des fonds communs de placement alternatifs soient diversifiés et relativement liquides, ainsi que pour assurer une administration saine de ce type de fonds. Le gestionnaire prévoit respecter ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense des autorités en valeurs mobilières avant d'apporter toute modification. Les dispenses obtenues par le Fonds en lien avec le Règlement 81-102 sont présentées ci-dessous.

Pour pouvoir vendre à découvert des « titres d'État » (tels qu'ils sont définis dans le Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative, le Fonds a obtenu une dispense relative :

- i) au sous-alinéa 2.6.1(1)c)(v) du Règlement 81-102, qui interdit la vente à découvert d'un titre si, au moment de l'opération, la valeur de marché totale des titres vendus à découvert par le fonds excède 50 % de la valeur liquidative du fonds;
- ii) à l'article 2.6.2 du Règlement 81-102, qui stipule qu'un fonds ne peut emprunter de la trésorerie ou vendre des titres à découvert si, immédiatement après l'opération, la somme de la trésorerie empruntée et de la valeur de marché des titres vendus à découvert par le fonds excède 50 % de la valeur liquidative du fonds.

Le 15 décembre 2021, la déclaration de fiducie cadre du Fonds a été modifiée et retraitée pour refléter le changement de la date de clôture de l'exercice du 31 décembre au dernier jour de février.

Sauf indication contraire, les états de la situation financière sont au 28 février 2022 et au 31 décembre 2021. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur la période de 14 mois close le 28 février 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2020. L'inventaire du portefeuille est au 28 février 2022.

La publication des présents états financiers pour la période de 14 mois close le 28 février 2022 a été autorisée par le gestionnaire le 19 mai 2022.

2. Principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont présentés à la juste valeur.

Les méthodes comptables du Fonds sont résumées ci-après.

Évaluation des placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur les cours du marché. Les placements sont évalués selon le dernier cours disponible pour déterminer la valeur liquidative par part aux fins des souscriptions et des rachats. Si aucune vente n'est enregistrée à la date d'évaluation, les actifs ou les passifs financiers sont évalués au prix moyen entre le cours acheteur et le cours vendeur. Aux fins de la présentation des états financiers, le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque celui-ci s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Lorsque le Fonds détient des dérivés présentant des risques de marché qui se compensent, il utilise les cours moyens comme

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

base d'établissement de la juste valeur des positions dont les risques se compensent et applique le cours acheteur ou le cours vendeur à la position nette, selon le cas.

Instruments financiers

a) Classement

Le Fonds classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Ce classement est effectué selon le modèle économique adopté par le Fonds pour la gestion des actifs financiers conformément à sa stratégie et son objectif de placement. Le portefeuille de placements est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les placements ne sont pas détenus pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels ni pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre les actifs financiers. Le Fonds privilégie les données sur la juste valeur et s'en sert pour l'évaluation de la performance des actifs et la prise de décision. Les placements qui sont classés dans les passifs financiers, tels que les ventes à découvert, sont également classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Fonds se composent uniquement du capital et des intérêts. Toutefois, ces titres ne sont pas détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ni dans le double objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique du Fonds.

Le Fonds classe les actifs et passifs financiers, autres que les placements, dans les catégories suivantes :

Actifs financiers comptabilisés initialement et évalués ultérieurement au coût amorti : intérêts courus à recevoir, souscriptions à recevoir, dividendes à recevoir, charges payées d'avance et remboursements de charges à recevoir.

Passifs financiers comptabilisés initialement et évalués ultérieurement au coût amorti : charges à payer, montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert, distributions à payer et rachats à payer.

Le Fonds recourt à des ventes à découvert dans le cadre desquelles des titres empruntés sont vendus en prévision d'une baisse de leur valeur de marché. Les ventes à découvert sont aussi utilisées dans diverses opérations d'arbitrage. Les titres vendus à découvert sont détenus à des fins de transaction et, par conséquent, classés dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat.

b) Comptabilisation / décomptabilisation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état du résultat global lorsqu'ils sont engagés. Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Tout gain ou perte découlant de la variation de la juste valeur des actifs ou passifs à la juste valeur par le biais du résultat net est présenté dans l'état du résultat global, à titre de (perte) gain net réalisé sur les placements, compte tenu des ajustements de change.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant des actifs sont arrivés à expiration ou que le Fonds a transféré tous les risques et les avantages inhérents à la propriété. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers lorsqu'il s'est acquitté de ses obligations ou que celles-ci ont été annulées ou ont expiré. Après la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur.

Tous les autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût amorti; leur valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

c) Classement des évaluations de la juste valeur

IFRS 13 Évaluation de la juste valeur exige que le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui tient compte de l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1** Prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2** Données d'entrée, autres que les prix cotés inclus au niveau 1, qui sont observables directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix).
- Niveau 3** Données d'entrée relatives aux actifs ou passifs financiers qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c.-à-d. des données non observables).

Voir la note 6 pour plus de détails.

d) Compensation des instruments financiers

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Opérations de placement et comptabilisation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à leur date d'exécution, soit la date à laquelle l'ordre est exécuté. Les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les gains et pertes réalisés sur les placements et la moins-value latente des placements sont calculés sur la base du coût moyen. Les revenus d'intérêts à distribuer sont comptabilisés quotidiennement en fonction du taux d'intérêt nominal, et les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. La valeur liquidative de chaque série de parts est établie en fonction de la quote-part des actifs du Fonds revenant à cette série, moins la quote-part des passifs communs du Fonds revenant à la série, et moins les passifs attribuables à la série.

Les revenus de placement et les gains et pertes nets réalisés et latents sont répartis au prorata entre les séries en fonction de la part de l'actif net total du Fonds revenant à chaque série.

Les charges du Fonds sont réparties au prorata entre les séries en fonction de la part de l'actif net total du Fonds revenant à chaque série, à l'exception des charges et frais propres à une série qui sont déduits de la valeur liquidative de la série en question seulement.

Les montants à recevoir des courtiers ou à leur payer comprennent les montants à recevoir sur la vente de titres et les montants à payer pour l'achat de titres ayant fait l'objet d'un contrat non encore réglé ou livré à la date de clôture.

Dépréciation d'actifs financiers

IFRS 9 a établi un modèle de pertes de crédit attendues, qui prévoit une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de tous les autres actifs. À chaque date de clôture, le Fonds doit évaluer la correction de valeur pour pertes sur les actifs financiers évalués au coût amorti à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, établies en fonction du risque de crédit. Les pertes sur les actifs financiers évalués au coût amorti, le cas échéant, sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue auprès des banques et d'autres placements à court terme effectués sur un marché actif dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, et les découverts bancaires.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La plupart des porteurs de parts du Fonds étant des résidents du Canada, les souscriptions et les rachats de parts rachetables s'effectuent en dollars canadiens. Le Fonds investit dans des titres libellés en dollars canadiens et américains ainsi que dans des titres libellés dans d'autres devises, s'il y a lieu. Le rendement du Fonds est évalué et présenté aux investisseurs en dollars canadiens. Le gestionnaire estime que le dollar canadien est la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds.

Conversion des devises

Les revenus, les charges et les opérations de placement en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs financiers libellés en monnaies autres que le dollar canadien sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'évaluation, à savoir le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les écarts de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Impôt

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Il est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial applicables sur son revenu net aux fins fiscales de l'année d'imposition (qui prend fin le 31 décembre), y compris les gains en capital nets réalisés imposables, dans la mesure où ce revenu net aux fins fiscales n'a pas été versé ou n'est pas à verser aux porteurs de parts à la fin de l'année.

La totalité du revenu imposable net et un montant suffisant de gains en capital nets réalisés sont versés aux porteurs de parts chaque année d'imposition afin que le Fonds ne soit pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le Fonds a donc déterminé qu'en substance, il n'est pas assujéti à l'impôt et, par le fait même, il ne comptabilise pas d'impôts sur le revenu dans l'état du résultat global, ni d'actif ou de passif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

À la fin de son année d'imposition, le Fonds ne disposait d'aucune perte en capital ou autre qu'en capital pouvant être reportée en avant à des fins fiscales.

Les pertes en capital peuvent être reportées en arrière sur trois ans et en avant indéfiniment, et être portées en diminution des gains en capital. Les pertes autres qu'en capital, le cas échéant, peuvent être reportées en arrière sur trois ans et en avant sur vingt ans pour réduire le revenu imposable.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série, divisé par le nombre total de parts en circulation de cette série à la clôture de la période.

(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

(La diminution) l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, correspond à (la diminution) l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de la période.

Parties liées

Aux fins des présents états financiers, une partie est une partie liée au Fonds si celle-ci ou le Fonds a la capacité, directement ou indirectement, d'exercer un contrôle ou une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'autre partie, ou si les deux parties sont soumises à une influence notable commune. Une partie liée peut être un particulier ou toute autre entité.

Classement des parts rachetables émises par le Fonds

Aux termes d'IAS 32 Instruments financiers : Présentation, les parts rachetables du Fonds, considérées comme des instruments remboursables au gré du porteur, doivent être classées soit comme des passifs financiers, soit comme des instruments de capitaux propres. Le Fonds comporte différentes séries dont les caractéristiques, comme les frais de gestion, ne sont pas identiques. Les instruments remboursables au gré du porteur du Fonds ne répondent pas aux critères sur les caractéristiques identiques permettant de les classer dans les capitaux propres et, par conséquent, ils doivent être classés dans les passifs financiers.

Estimations et jugements critiques

Dans l'application des méthodes comptables du Fonds, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement auprès d'autres sources. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur des données historiques et d'autres facteurs pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues régulièrement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées à la période à laquelle elles sont effectuées si elles ont une incidence sur cette période, et également aux périodes futures si celles-ci sont touchées.

Garantie

Lorsque la garantie n'est pas en trésorerie, si la contrepartie à laquelle elle a été cédée peut – selon le contrat ou conformément aux usages – vendre ou réaffecter l'actif en garantie, le Fonds classe cet actif dans un poste distinct de l'état de la situation financière et le désigne comme étant cédé en garantie. Si la contrepartie n'est pas autorisée à vendre ou à réaffecter l'actif en garantie, celui-ci est présenté dans les notes annexes.

Effet de levier

Le Fonds peut créer un effet de levier en vendant des titres à découvert, en empruntant de la trésorerie, ou en ayant recours à des dérivés et ainsi s'exposer à des instruments auxquels il n'aurait autrement pas eu accès. L'exposition créée par l'effet de levier ne peut excéder 300 % de la valeur liquidative du Fonds. L'effet de levier correspond à la somme de i) la valeur de marché des titres vendus à découvert, ii) le montant emprunté en trésorerie aux fins d'investissement, et iii) la valeur notionnelle des positions en dérivés utilisées à des fins autres que de couverture; divisée par la valeur liquidative du Fonds. Le Fonds a obtenu une dispense partielle auprès des autorités en valeurs mobilières quant à la disposition du Règlement 81-102 limitant les ventes à découvert à 50 % de la valeur liquidative d'un fonds. Il a le droit de vendre à découvert des « titres d'État » (tels qu'ils sont définis dans le Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative.

Au cours de la période close le 28 février 2022, l'effet de levier a varié de 138 % à 307 % de la valeur liquidative du Fonds (142 % à 276 % au 31 décembre 2020). Cette valeur était au minimum le 29 janvier 2021, et le maximum a été atteint le 23 février 2022. La principale source d'effet de levier était constituée des ventes à découvert d'obligations du Canada, transactions régies par un accord de courtage privilégié conclu avec BMO Nesbitt Burns Inc., et la deuxième, beaucoup moins importante, des emprunts sur marge.

Emprunts sur marge

Les emprunts sur marge sont comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transactions. Ils sont par la suite évalués au coût amorti et tout écart est comptabilisé dans l'état du résultat global au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Fonds a contracté une facilité d'emprunt sur marge à des fins de placement selon des taux établis par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

La facilité d'emprunt n'a pas d'échéance et porte intérêt au taux canadien du financement à un jour, majoré d'un pourcentage convenu avec BMO. Elle peut être réglée par le Fonds, à son gré, sans pénalité. Elle est remboursable à vue.

Les emprunts sur marge sont garantis par certains actifs du Fonds.

La valeur comptable des emprunts sur marge, qui se rapproche de leur juste valeur, est présentée au poste « Emprunts sur marge » dans l'état de la situation financière.

3. Parts rachetables

Chaque part du Fonds représente une participation dans l'actif net du Fonds. Elle confère un droit de vote aux assemblées des porteurs de parts du Fonds et un droit à la quote-part des distributions versées par le Fonds qui lui revient, compte tenu des distributions sur les frais de gestion. Les fractions de parts du Fonds confèrent proportionnellement les mêmes droits que les autres parts de la même série, mais ne comportent aucun droit de vote. Toutes les parts sont entièrement libérées lorsqu'elles sont émises et ne sont généralement pas transférables. Elles sont rachetables au gré des porteurs de parts. Le nombre de parts pouvant être émises est illimité. Les parts sont émises et rachetables quotidiennement selon la valeur liquidative du Fonds. Il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part de chaque série du Fonds et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, de chaque série.

Le Fonds a créé les séries A, A des fondateurs (« série AF »), F, F des fondateurs (« série FF ») et I. Le Fonds offrait des parts de séries AF et FF lors de son entrée en activité (la « période des fondateurs »). Seules les parts de séries A et F sont actuellement

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2022

3. Parts rachetables (suite)

offertes aux fins d'achat. Les parts de série A sont offertes aux investisseurs individuels, et les parts de série F sont offertes aux investisseurs individuels ayant un compte sur honoraires. Les parts de série I sont offertes à certains investisseurs, au gré du gestionnaire. Au 28 février 2022, seules des parts de séries A et F avaient été émises.

Les ordres de souscription et de rachat de parts reçus par le gestionnaire avant 16 h (heure de Toronto) à une date d'évaluation donnée (tout jour ouvrable de la Bourse de Toronto, la « date d'évaluation ») sont traités au prix par part calculé plus tard ce jour-là. Autrement, les ordres sont traités au prix par part calculé à la date d'évaluation suivante. Le produit d'un rachat de parts est versé au porteur de parts au plus tard deux jours ouvrables après la date d'évaluation à laquelle l'ordre de rachat a été traité. Tout intérêt perçu sur ce produit avant son versement au porteur de parts est porté au compte du Fonds, et non à celui du porteur de parts. Les produits des rachats de parts sont versés en dollars canadiens.

Le Fonds pourrait être dans l'incapacité de traiter les ordres de rachat dans des circonstances exceptionnelles. Une telle situation peut se produire si les négociations sont suspendues aux bourses de valeurs, bourses d'options ou bourses de contrats à terme sur lesquelles est cotée plus de 50 % de la valeur des actifs du Fonds et que les titres du portefeuille ne peuvent être négociés sur une autre bourse qui serait une solution de rechange raisonnable. Pendant ces périodes, aucune part ne sera émise ou reclassée.

Si un porteur demande le rachat de ses parts dans les 30 jours suivant leur souscription, le Fonds peut déduire et conserver, au bénéfice des autres porteurs de parts inscrits, 2 % de la valeur liquidative des parts de la série du Fonds visée qui ont été rachetées.

Les porteurs de parts peuvent reclasser la totalité ou une partie de leurs parts d'une série à une autre, dans la mesure où ils sont admissibles à l'autre série. Les ordres de reclassement reçus par le gestionnaire avant 16 h (heure de Toronto) à une date d'évaluation donnée sont traités au prix par part calculé plus tard ce jour-là. Autrement, les ordres sont traités au prix par part calculé à la date d'évaluation suivante.

Le gestionnaire a reclassé les parts de série AF en parts de série A et les parts de série FF en parts de série F le 30 septembre 2020. Depuis cette date, les porteurs qui détenaient des parts de séries AF et FF versent des frais aux taux des séries A et F.

Le tableau suivant présente les opérations avec les porteurs de parts pour la période close le 28 février 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2020.

	Parts rachetables, début de période	Unités rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissements de parts	Unités rachetables, fin de période
28 février 2022					
Série A	425 659	171 033	(141 752)	2 045	456 985
Série F	4 175 398	1 430 628	(1 215 024)	22 928	4 413 930
	Unités rachetables, début d'année	Unités rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissements de parts	Unités rachetables, fin d'année
31 décembre 2020					
Série A	93 510	337 569	(12 411)	6 991	425 659
Série AF	164 670	–	(164 670)	–	–
Série F	432 529	4 082 812	(427 163)	87 220	4 175 398
Série FF	1 402 092	–	(1 402 092)	–	–

Distributions

Le gestionnaire prévoit actuellement que le Fonds verse des distributions périodiques aux porteurs de parts, au gré du gestionnaire. Si le revenu net aux fins fiscales du Fonds d'une année donnée, y compris les gains en capital nets réalisés imposables, après déduction des pertes d'années précédentes pouvant être reportées en avant, excède le total des distributions mensuelles régulières versées aux porteurs de parts au cours de l'année, le Fonds pourrait devoir verser une ou plusieurs distributions spéciales aux porteurs pour cette année, de sorte qu'aucun impôt ne soit exigible sur ce revenu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2022

4. Frais de gestion honoraires liés au rendement et charges

Frais de gestion

En vertu du contrat de gestion conclu avec le Fonds, le gestionnaire fournit des services de conseil au Fonds. En contrepartie, le Fonds a accepté de payer au gestionnaire des frais de gestion, calculés et comptabilisés quotidiennement, correspondant à un pourcentage de la valeur liquidative d'une série de parts, majorés des taxes applicables, et versés le dernier jour de chaque mois.

Le taux annuel des frais de gestion varie d'une série à l'autre, comme il est indiqué ci-dessous :

Parts de série A : 1,90 % par année

Parts de série F : 0,90 % par année

Parts de série I : Négociées par les investisseurs et payées directement au gestionnaire. Le taux des frais de gestion ne peut excéder les frais de gestion à payer sur les parts de série A.

Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables et sont payés mensuellement par le Fonds. Les frais de gestion, y compris les taxes applicables, se sont élevés à 630 494 \$ pour la période close le 28 février 2022 (309 421 \$ au 31 décembre 2020). Le gestionnaire a renoncé à 0 \$ (6 006 \$ au 31 décembre 2020) en frais de gestion pour la période.

Honoraires liés au rendement

Le gestionnaire peut recevoir des honoraires liés au rendement sur chaque série. Le Fonds lui verse à chaque trimestre (une « période d'établissement des honoraires liés au rendement ») des honoraires liés au rendement correspondant à 15 % des profits nets (au sens donné ci-dessous) des parts de séries A et F, après l'application d'un seuil de rendement (au sens donné ci-dessous), majorés des taxes applicables. Les honoraires liés au rendement sont calculés et comptabilisés quotidiennement pour chaque série pendant chaque période d'établissement des honoraires liés au rendement et, si des rachats de parts sont effectués au cours d'un trimestre, à la date de rachat en question.

Les profits nets d'une série, pour une période d'établissement des honoraires liés au rendement donnée, correspondent à la différence entre la valeur liquidative par part de la série au début de cette période et la valeur liquidative par part de la série à la clôture de la période, multipliée par le nombre total de parts de cette série en circulation à la clôture du dernier jour ouvrable de la période d'établissement des honoraires liés au rendement (ou, dans le cas d'un rachat effectué au cours d'un trimestre, à la date de rachat). Le calcul des profits nets ne tient pas compte de l'incidence des distributions versées au cours de la période d'établissement des honoraires liés au rendement.

Des honoraires liés au rendement sont versés pour une série seulement si la valeur liquidative par part de la série excède la valeur liquidative par part la plus élevée pour laquelle des honoraires liés au rendement ont été précédemment versés pour cette série ou, dans le cas d'une série récemment lancée, excède la valeur liquidative par part initiale (le « seuil de rendement »). Dans les deux cas, les honoraires liés au rendement sont versés uniquement sur la portion des profits nets qui excède le seuil de rendement.

Les porteurs de parts de série I peuvent négocier des honoraires liés au rendement (conformément aux obligations réglementaires applicables) autres que ceux décrits ci-dessus et qu'ils s'engagent à verser, ou n'en verser aucun.

Charges

Le Fonds acquitte ses charges d'exploitation, dont les honoraires professionnels, les frais du CEI, les coûts de transactions du portefeuille, les coûts administratifs liés à l'émission et au rachat de parts, et à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, ainsi que les coûts relatifs au respect des lois, réglementations et politiques applicables.

5. Opérations avec des parties liées

Pour la période close le 28 février 2022, des frais de gestion de 630 494 \$ (309 421 \$ au 31 décembre 2020) et des honoraires liés au rendement de 164 342 \$ (225 062 \$ au 31 décembre 2020) ont été versés au gestionnaire. À la clôture de la période, des frais de gestion de 74 089 \$ (39 176 \$ au 31 décembre 2020) et des honoraires liés au rendement de 0 \$ (53 248 \$ au 31 décembre 2020) étaient à payer au gestionnaire.

Au 28 février 2022, 7 862 (7 804 au 31 décembre 2020) parts de série A et 7 885 (7 821 au 31 décembre 2020) parts de série F étaient détenues par un associé du gestionnaire ou par une personne liée à un associé.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2022

6. Hiérarchie des justes valeurs

La juste valeur des actifs et passifs financiers du Fonds au 28 février 2022 et au 31 décembre 2020 est présentée dans le tableau suivant :

28 février 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Actions	2 302 100 \$	–	–	2 302 100 \$
Titres à revenu fixe	–	179 119 868 \$	–	179 119 868
Titres du marché monétaire	–	9 097 234	–	9 097 234
	<u>2 302 100 \$</u>	<u>188 217 102 \$</u>	<u>–</u>	<u>190 519 202 \$</u>
Passif				
Titres à revenu fixe	–	143 356 165 \$	–	143 356 165 \$
	<u>–</u>	<u>143 356 165 \$</u>	<u>–</u>	<u>143 356 165 \$</u>

31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Titres à revenu fixe	–	109 509 579 \$	–	109 509 579 \$
Titres du marché monétaire	–	8 993 202	–	8 993 202
	<u>–</u>	<u>118 502 781 \$</u>	<u>–</u>	<u>118 502 781 \$</u>
Passif				
Titres à revenu fixe	–	71 350 832 \$	–	71 350 832 \$
Titres du marché monétaire	–	1 275 166	–	1 275 166
	<u>–</u>	<u>72 625 998 \$</u>	<u>–</u>	<u>72 625 998 \$</u>

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de la période close le 28 février 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2020.

7. Instruments financiers et gestion du risque

Le Fonds peut avoir recours à différentes formes de levier financier, dont la vente à découvert, l'emprunt sur marge et les dérivés, qui augmentent l'effet de la variation de la valeur d'un placement sur le capital. Bien qu'ils offrent la possibilité d'augmenter le rendement total, les leviers financiers peuvent aussi augmenter les pertes.

La valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds diminue si les gains réalisés sur un actif financier grâce à des fonds empruntés sont inférieurs aux coûts du levier financier ou si, dans certaines circonstances, le prêteur ou la contrepartie met un terme à la facilité d'emprunt avant l'échéance. Par conséquent, tout facteur qui nuit à la valeur d'un placement est amplifié selon l'importance du levier financier utilisé. L'effet de levier cumulé dans un marché désavantageux pour le placement peut se traduire par des pertes substantielles, plus élevées que si aucun levier financier n'avait été utilisé.

Le gestionnaire investit dans des obligations de catégorie investissement à court terme pour réduire le risque décrit précédemment.

Les placements du Fonds sont exposés à différents types de risque, dont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix). Ces risques, ainsi que les pratiques en matière de gestion des risques du Fonds, sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a envers le Fonds.

Le risque de crédit auquel le Fonds est exposé découle en majeure partie de ses placements en titres de créance. La valeur de marché des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente ainsi le risque de crédit maximum du Fonds.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2022

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de crédit (suite)

Toutes les transactions effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers autorisés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

Les opérations de compensation et de dépôt pour les transactions sur titres du Fonds sont principalement effectuées auprès d'un courtier principal, BMO Nesbitt Burns Inc. Ce courtier est membre de grandes bourses, telles que le NYSE, le NASDAQ et la TMX, et était noté AA au 28 février 2022 et au 31 décembre 2020. Au 28 février 2022 et au 31 décembre 2020, BMO assurait la garde de la quasi-totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des montants à recevoir de courtiers et des placements du Fonds.

Le Fonds lui a accordé un privilège général sur une portion de ces actifs en échange de services, dont l'emprunt de titres et de trésorerie. BMO Nesbitt Burns Inc. peut exiger une garantie pour la vente de titres à découvert et l'emprunt en trésorerie. Le montant de la garantie exigée est établi selon les règles de l'OCRCVM. BMO Nesbitt Burns Inc. peut vendre la garantie reçue ou la réaffecter en garantie, auquel cas le Fonds est exposé à un risque de crédit.

Le Fonds a conclu un accord de courtage privilégié avec BMO Nesbitt Burns Inc., aux termes duquel il lui a accordé une sûreté sur son actif.

28 février 2022

Notation des titres de créance	% de l'exposition au risque de crédit
AAA	0,5 %
AA	10,5 %
A	25,7 %
BBB	63,3 %
	<u>100 %</u>

31 décembre 2020

Notation des titres de créance	% de l'exposition au risque de crédit
AAA	0,8 %
AA	7,9 %
A	10,4 %
BBB	80,5 %
BB	0,4 %
	<u>100 %</u>

Le risque de crédit présenté ci-dessus est exprimé en pourcentage des placements détenus à la juste valeur indiqués dans l'inventaire du portefeuille.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations au titre du rachat de parts à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds peut faire l'objet de rachats en trésorerie, tel qu'il est décrit à la note 3. Les placements peuvent en général être facilement cédés, et le Fonds a la possibilité d'emprunter auprès du courtier principal.

Rien ne garantit que les facilités d'emprunt existantes ou toute autre facilité permettant d'obtenir un effet de levier puissent rester en place pendant toute la durée de vie du Fonds. Les facilités d'emprunt du Fonds sont assujetties à des sûretés en faveur des créanciers.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2022

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de liquidité (suite)

En cas de défaillance, les créanciers peuvent vendre les actifs constituant les garanties. Le produit d'une telle liquidation ou vente après forclusion pourrait être insuffisant pour acquitter les obligations du Fonds, auquel cas celui-ci pourrait ne pas avoir suffisamment de capitaux à distribuer.

D'autre part, la plupart des transactions à effet de levier exigent de fournir une garantie. Si la juste valeur des actifs financiers constituant la garantie diminue, le prêteur ou la contrepartie à un dérivé pourraient exiger que le Fonds fournisse une garantie additionnelle ou vende les actifs alors que ce n'est pas dans son intérêt de le faire à ce moment-là. Si le Fonds cesse de fournir la garantie requise, il pourrait devoir céder ses actifs à un moment et à un prix qui lui seraient désavantageux, ce qui entraînerait des pertes substantielles et lui nuirait considérablement. Lorsqu'un créancier a un droit sur l'actif du Fonds, ce droit a priorité sur les droits des porteurs de parts rachetables. Ce risque est réduit par le fait que les exigences de marge pour la plupart des placements du Fonds sont inférieures à 10 %, que le Fonds investit dans des obligations de catégorie investissement négociées sur des marchés publics et généralement peu volatiles, et que le Fonds couvre la majorité du risque de taux d'intérêt.

L'échéance ou la perte d'une source de financement pour des positions à levier financier, ainsi que l'exigence de fournir une garantie en fonction de la variation de la juste valeur de ces positions, peuvent rapidement avoir une incidence négative sur la capacité du Fonds à accéder à des liquidités et à conserver ses positions, et donner lieu à de lourdes pertes.

Les obligations contractuelles du Fonds sont les suivantes :

28 février 2022

Passifs financiers	Moins de 1 mois	Moins de 3 mois	Total
Responsabilités accumulées	– \$	202 653 \$	202 653 \$
Rachats à payer	144 560	–	144 560
Payable pour les intérêts sur les placements vendus à découvert	–	756 802	756 802
Marge à payer	57 311	–	57 311
Placements vendus à découvert, à la juste valeur	143 356 165	–	143 356 165
Distributions à payer	–	40	40
Unités rachetables*	48 551 742	–	48 551 742

31 décembre 2020

Passifs financiers	Moins de 1 mois	Moins de 3 mois	Total
Responsabilités accumulées	– \$	168 243 \$	168 243 \$
Rachats à payer	4 854	–	4 854
Payable pour les intérêts sur les placements vendus à découvert	–	178 152	178 152
Placements vendus à découvert, à la juste valeur	72 625 998	–	72 625 998
Distributions à payer	–	209	209
Unités rachetables*	46 631 722	–	46 631 722

*Les unités rachetables sont payables dans les 90 jours

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2022

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que des variations des taux d'intérêt du marché aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers.

Le tableau suivant présente, au 28 février 2022 et au 31 décembre 2020, l'exposition du Fonds aux titres de créance, selon l'échéance, et l'incidence sur l'actif net par échéance des titres de créance, advenant un déplacement parallèle vers le haut de 25 points de base de la courbe des taux, toutes les autres variables restant constantes (« sensibilité ») :

28 février 2022

Titres de créance (échéance)	Positions acheteur	Positions vendeur	Net
Moins de 1 an	31 525 889 \$	(22 944 316) \$	8 581 573 \$
De 1 à 3 ans	78 506 059	(60 161 264)	18 344 795
De 3 à 5 ans	34 638 326	(33 998 983)	639 343
Plus 5 ans	43 546 828	(26 251 602)	17 295 226
Sensibilité	76 825		

31 décembre 2020

Titres de créance (échéance)	Positions acheteur	Positions vendeur	Net
Moins de 1 an	42 603 603 \$	(12 987 946) \$	29 615 657 \$
De 1 à 3 ans	24 062 689	(25 011 044)	(948 355)
De 3 à 5 ans	18 356 367	(19 931 506)	(1 575 139)
Plus 5 ans	33 480 122	(14 695 502)	18 784 620
Sensibilité	40 950		

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent être différents de l'analyse de sensibilité ci-dessus, et la différence pourrait être importante.

Le Fonds a recours à différentes formes de levier financier qui augmentent ses charges d'intérêt. Rien ne garantit que les facilités d'emprunt existantes ou toute autre facilité permettant d'obtenir un effet de levier puissent être refinancées à des taux aussi avantageux pour le Fonds que par le passé.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2022

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau suivant résume le risque de concentration du Fonds :

28 février 2022

Segment de marché	Position acheteur	Position vendeur
Gouvernement	1 %	99 %
Finance	59 %	0 %
Énergie	18 %	1 %
Biens de consommation cyclique	6 %	0 %
Biens de consommation non cyclique	6 %	0 %
Industriel	6 %	0 %
Communications	3 %	0 %
Utilitaires	1 %	0 %

31 décembre 2020

Segment de marché	Position acheteur	Position vendeur
Gouvernement	0 %	100 %
Finance	69 %	0 %
Énergie	6 %	0 %
Biens de consommation cyclique	17 %	0 %
Biens de consommation non cyclique	5 %	0 %
Communications	1 %	0 %
Utilitaires	2 %	0 %

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements comportent un risque de perte de capital. Le gestionnaire cherche à atténuer ce risque par la sélection minutieuse et la diversification des titres et des autres instruments financiers conformément à l'objectif et à la stratégie de placement du Fonds. Le risque maximal attribuable aux instruments financiers est déterminé par la juste valeur de ces instruments financiers. Les positions du Fonds sur le marché font l'objet d'un suivi régulier par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque de prix lié aux incertitudes à l'égard des cours futurs des instruments.

Au 28 février 2022, si les cours des actions détenues par le Fonds avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 230 210 \$ (0 \$ au 31 décembre 2020).

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 28 février 2022

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier varie en raison de fluctuations des taux de change. Le risque de change découle des instruments financiers libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds. Au 28 février 2022 et au 31 décembre 2020, le Fonds n'était pas exposé à un risque de change important.

8. (Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

(La diminution) l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, s'établit comme suit pour la période close le 28 février 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série	Moyenne pondérée des parts rachetables en circulation au cours de la période	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
28 février 2022			
Série A	(87 756) \$	441 843 \$	(0,20) \$
Série F	(395 304)	4 361 645	(0,09)
31 décembre 2020			
Série A	75 045 \$	233 572 \$	0,32 \$
Série AF	6 767	156 012	0,04
Série F	991 516	1 887 789	0,53
Série FF	130 029	1 309 364	0,10